



**Ville de Lausanne**

Service des écoles  
primaires et secondaires  
Service d'accueil de jour  
de l'enfance

Direction de l'enfance,  
de la jeunesse et des quartiers

Aux parents des élèves de 7P  
scolarisés au collège de la **Madeleine**  
(Etablissement primaire et secondaire  
de Villamont)

Lausanne, le 12 août 2020

Année scolaire 2020-2021

### **Accueil parascolaire de midi**

**pour les élèves de 7P scolarisés au collège de la Madeleine (EPS Villamont)**

**les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h00 à 13h45**

Inscription pour les repas chauds (toute l'année scolaire) et  
pour le contrôle des présences (du 24 août au 18 décembre 2020)

Madame, Monsieur, chers parents,

Le 24 août prochain, votre enfant va poursuivre sa scolarité dans un établissement réunissant les « grands » élèves, de la 7<sup>e</sup> année primaire à la 11<sup>e</sup> année secondaire.

Afin de faciliter votre organisation, un dispositif d'accueil, avec possibilité de contrôle de présences, est organisé pendant la pause de midi pour les élèves de 7P, les **lundis, mardis, jeudis et vendredis**.

Les élèves pourront apporter leur pique-nique (micro-ondes à disposition) ou consommer un repas chaud et équilibré, sur inscription. Le service des repas chauds sera organisé soit à l'Espace d'accueil du collège de la Madeleine, soit à l'Espace d'accueil situé à côté du collège de St-Roch (rue St-Roch 9). En cas d'inscription, vous recevrez durant la première semaine d'école la confirmation du lieu où seront servis les repas chauds.

Des animateurs parascolaires seront présents dans les deux espaces pour accueillir les élèves et veiller au bon déroulement de la pause de midi. Des activités seront aussi proposées selon les envies des élèves.

#### **Contrôle de présence pour les élèves de 7P**

##### ***Du 24 août au 18 décembre 2020***

De manière à renforcer l'encadrement des plus jeunes et les accompagner durant la pause de midi, le Service des écoles primaires et secondaires propose, pour les élèves de 7P, un accueil avec contrôle des présences.

Cette prestation est gratuite et facultative, mais nécessite, pour des raisons d'organisation, une inscription. Elle repose sur les modalités suivantes :

- ➔ Accueil dès 12h00 à l'Espace d'accueil et contrôle des présences.
- ➔ En cas d'absence non excusée, le parent référent est averti par téléphone ou par sms.
- ➔ L'enfant vient avec son pique-nique ou consomme son repas chaud.
- ➔ Après le repas et jusqu'à 13h40, l'équipe d'animation propose des activités selon les envies des élèves.

##### ***Du 4 janvier au 2 juillet 2021***

L'équipe d'animation continuera à assurer une présence et des animations à l'Espace d'accueil pour l'ensemble des élèves durant la pause de midi, mais sans contrôle des présences.

## **Repas chauds**

### ***Prix et modalités d'inscription***

Le prix unitaire du repas est de CHF 8.-. Si vous souhaitez commander de repas chauds, l'inscription est obligatoire et les repas commandés seront facturés directement aux parents.

L'année scolaire sera découpée en cinq périodes (entre les vacances scolaires). Dès l'inscription enregistrée, les parents recevront une facture au début de chaque période. La première facture comprendra les repas chauds commandés du lundi 31 août au vendredi 9 octobre 2020.

Les repas non consommés ne seront pas remboursés. Néanmoins les repas ne seront pas facturés à partir du 6<sup>e</sup> jour d'absence consécutive, sur présentation d'un certificat médical.

Les jours fériés officiels, ainsi que les congés, journées à l'extérieur ou camps organisés par l'école ne seront pas pris en compte dans la facturation.

Les inscriptions reçues en début d'année seront renouvelées automatiquement jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les désinscriptions seront possibles uniquement par courrier écrit des parents au secrétariat du collège de St-Roch, au moins 10 jours avant la période suivante.

### ***Périodes de facturation des repas***

- Période 1 : du lundi 31 août au vendredi 9 octobre 2020 (6 semaines)
- Période 2 : du lundi 26 octobre au vendredi 18 décembre 2020 (8 semaines)
- Période 3 : du lundi 4 janvier au vendredi 19 février 2021 (7 semaines)
- Période 4 : du lundi 1<sup>er</sup> mars au jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021 (5 semaines)
- Période 5 : du lundi 19 avril au jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021 (11 semaines)

### ***Subventionnement***

Une aide financière peut être demandée au Service des écoles primaires et secondaires (Mme C. Nicoud, tél. 021 315 64 37) ou en téléchargeant le formulaire ad hoc sur la page Internet [www.lausanne.ch/refectoires](http://www.lausanne.ch/refectoires). Une fois acceptée, elle sera directement déduite de la facture.

### ***Régime alimentaire***

Il est possible de s'inscrire pour des repas uniquement végétariens. Cependant, l'enfant gère seul le suivi de son régime alimentaire (allergies, etc.).

### ***Menus***

Les menus de la semaine seront disponibles sur la page Internet [www.lausanne.ch/menus](http://www.lausanne.ch/menus).

## **Comportement – attitude générale**

- Les directives de l'OFSP restent en vigueur comme dans les classes : chaque élève est tenu de se laver soigneusement les mains au moment d'entrer dans le réfectoire. Une distanciation physique est respectée avec les adultes encadrants.
- Les élèves collaborent au maintien de la propreté des lieux en laissant leur place libre de tout déchet et participent à la remise en ordre de l'espace mis à disposition : matériel, tables, chaises, vaisselle, etc.
- Les boissons sucrées ne sont pas autorisées. L'usage des téléphones portables est règlementé.
- Les élèves ont une attitude correcte et polie, aussi bien envers les adultes qu'envers leurs camarades.
- Ils/elles s'abstiennent de tout acte de violence physique et ou verbale.
- Chaque élève doit respecter le règlement interne de l'établissement et du réfectoire. Il/elle obéit à l'équipe d'animation.

**Tout élève qui ne respecte pas les règles ci-dessus risque une exclusion qui sera communiquée aux parents et à la direction d'établissement.**



## PAUSE DE MIDI

### Inscription pour les repas chauds et pour le contrôle des présences à l'intention des élèves de 7P scolarisés au collège de la Madeleine (EPS Villamont)

*A renvoyer jusqu'au 19 août 2020*

par courriel à : [sepsparascolaire@lausanne.ch](mailto:sepsparascolaire@lausanne.ch)

ou par courrier postal à : Service des écoles primaires et secondaires,  
secteur parascolaire, Place Chauderon 9, CP 5032, 1002 Lausanne

Par le présent bulletin, j'inscris mon enfant aux repas chauds et/ou au contrôle de présence les jours suivants :

		Toute l'année	Jusqu'au 18.12.2020
Lundi	de 12h00 à 13h45	<input type="checkbox"/> Repas chaud*	<input type="checkbox"/> Contrôle de présence
Mardi	de 12h00 à 13h45	<input type="checkbox"/> Repas chaud*	<input type="checkbox"/> Contrôle de présence
Jeudi	de 12h00 à 13h45	<input type="checkbox"/> Repas chaud*	<input type="checkbox"/> Contrôle de présence
Vendredi	de 12h00 à 13h45	<input type="checkbox"/> Repas chaud*	<input type="checkbox"/> Contrôle de présence

Mon enfant choisit :

des repas qui peuvent contenir de la viande    ou     des repas végétariens

\* Les repas non consommés ne sont pas remboursés.

#### ENFANT

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Classe :

#### ADRESSE DE FACTURATION

Rapport à l'enfant     Mère     Père     Autre : .....

Nom

Prénom

privé

mobile

@ adresse électronique

Adresse

NPA - Ville

**Autre personne pouvant être contactée en cas d'urgence :**

Nom : ..... Prénom : ..... Téléphone : .....

**Par ma signature, j'ai pris connaissance de l'organisation des repas chauds à la rentrée scolaire 2020 et en accepte les conditions administratives et financières. J'ai aussi pris note qu'il n'y aura plus de contrôle de présence dès janvier 2021.**

Date : \_\_\_\_\_ Signature d'un-e responsable légal-e : \_\_\_\_\_